

COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2021



Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	25
" " ayant donné pouvoir	:	03
" " votants	:	28

Date de la convocation : 8 décembre 2021

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. OLIVIER, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. LOMBART, M. BINDA, M. MIGNOTTE, M. CUEVAS, Mme LACROIX, M. EL FAHFOUHI.

EXCUSÉS : Mme BAILLY ; M. BONJOUR donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme BAILLY BAZIN donne pouvoir à M. OLIVIER ; Mme DOUARD donne pouvoir à M. TISSOT ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Brigitte FILIPPI

x x x x x

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Mme Brigitte Filippi est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous.
La secrétaire de séance sera Madame Brigitte Filippi.

J'ai des excuses :

Mme Catherine Douard donne pouvoir à M. Pascal Tissot,
Mme Sophie Bailly-Bazin donne pouvoir à M. Laurent Olivier,
M. Sébastien Bonjour donne pouvoir à David Dussouillez.

Mme Arielle Bailly n'a pas donné de pouvoir, mais elle a prévenu qu'elle avait un contretemps et qu'elle ne pouvait pas venir ce soir.

Mme Rahma Tbatou arrivera en retard, ainsi que Clément Pernot et Abdeslem El Fahfouhi.

Vous avez reçu la convocation en temps et en heure.

Vous n'avez pas eu le compte rendu du dernier conseil. C'est dû au fait que la reprise des vaccinations occupe grandement le secrétariat général, avec 450 vaccinations par jour. Ce sont les

secrétaires du secrétariat général qui s'occupent des réservations. C'est également dû au peu de temps qu'il y a eu entre les deux conseils, le budget à clôturer, etc. Mais comme je l'ai signé cet après-midi, vous l'aurez très rapidement.

Vous avez reçu les décisions que j'ai prises au niveau des arrêtés. Ce sont des arrêtés de tarifs que nous prenons tous les ans, en fin d'année, pour l'année suivante.

Sinon, ce sont des droits de préemption, donc des maisons à vendre, etc.

Je n'ai aucun commentaire, sachant que c'est passé en commission d'urbanisme.

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal

M. le Maire. - "Madame Patricia Dumont Girard, élue sur la liste « Vive Champagnole », a présenté sa démission de son mandat de conseillère municipale.

Monsieur le Préfet du Jura a été informé de cette démission en application de l'article L. 2121-4 du C.G.C.T.

Conformément à l'article L. 270 du Code Électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Par conséquent, Monsieur Frédéric Mignotte est donc appelé à remplacer Madame Patricia Dumont Girard au sein du Conseil municipal.

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour et sera transmis en Préfecture.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de l'installation de Monsieur Frédéric Mignotte.

Modification de la composition des commissions

Considérant l'installation de Monsieur Frédéric Mignotte, ce dernier est appelé à remplacer Madame Dumont Girard dans les commissions où elle était présente, à savoir :

- Première commission : commission Sécurité, Personnel et Communication
- Huitième commission : commission Cohésion Sociale
- Dixième commission : commission Jeunesse, Évènementiel

Enfin, Madame Dumont Girard n'était pas élue au Conseil communautaire. Elle était en revanche Déléguée suppléante au S.I.C.T.O.M. de la Région de Champagnole. Et à ce titre, il reviendra à la Communauté de Communes de pourvoir à son remplacement.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification de la composition des commissions municipales précédemment citées."

Y a-t-il des commentaires ? Non.

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

Frédéric, bienvenu parmi nous.

Pour ceux qui ne le connaissent pas, Frédéric a déjà siégé au Conseil municipal sous le mandat précédent.

Nous passons à la première commission avec Monsieur David Dussouillez.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

1. Subvention à l'Amicale du Personnel communal

M. Dussouillez.- Merci Monsieur le Maire.

"Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services.

SERVICE	EMPLOI SUPPRIME	EMPLOI CREE
ECOLE DE MUSIQUE (professeur de piano)	Assistant d'Enseignement Artistique (9.75/20 ^{ème}) au 01/09/2021	Assistant d'Enseignement Principal de 2 ^{nde} classe (3.5/20 ^{ème}) au 18/11/2021
	/	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2 ^{ème} classe (5.75/20 ^{ème}) au 10/11/2021
ATELIERS MUNICIPAUX (maçon)	Adjoint Technique Territorial (35/35 ^{ème}) au 01/07/2021	Adjoint Technique Territorial (35/35 ^{ème}) au 01/10/2021

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs, selon les conditions et dates susvisées."

Est-ce que vous avez des questions ?

Mme Rigoulet.- Est-ce que cela veut dire qu'il y a deux profs de piano ?

M. le Maire.- Oui. Ils interviennent généralement sur plusieurs écoles de musique. Il y en a qui avait 9,75/20^{ème} par semaine. Il se trouve qu'il y en a deux qui ont candidaté, qui ont déjà des postes ailleurs. Il y en a un qui peut venir mercredi, l'autre ne peut pas. Ils se sont donc partagé le poste vacant.

Où est-ce qu'ils interviennent également ?

Mme Martin.- Ils interviennent à Poligny, Saint-Laurent.

Mme Rigoulet.- Il n'y a donc pas eu de prof de piano depuis le 1^{er} septembre ?

Mme Martin.- Le prof qui était en place nous a annoncé son départ 10 jours après la rentrée. Il a assuré jusqu'aux vacances de la Toussaint. À 10 jours de la rentrée, il était très difficile de retrouver quelqu'un. Nous avons donc été très contents de retrouver deux profs, mais ils ont pris des petits morceaux parce qu'ils ne pouvaient pas se permettre de prendre les 9,75 sachant qu'ils sont déjà en sous-contrat dans d'autres collectivités.

Par contre, ils nous ont donné satisfaction lors de l'entretien et apparemment tout se passe bien.

M. le Maire.- Ils intervenaient à Poligny et à Saint-Laurent, ils ont donc pu venir à Champagnole. Ils ne viennent pas de Paris.

On en a déjà eu qui avait candidaté de Paris pour quelques heures. Nous ne l'avions pas pris.

Mme Martin.- Il y en a un qui habite à Mirebel.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

M. Dussouillez.- Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

M. le Maire.- Nous traiterons les demandes de subventions après avoir voté le budget.

4. Vente de terrain rue de la Chapelle

M. le Maire.- "Par délibération en date du 23 septembre 2021, le Conseil municipal a approuvé la cession de la parcelle cadastrée section AC n° 561 d'une surface de 49 m² à Monsieur Clément Pernot.

Pour rappel, ce terrain est situé en bordure de la rue de la Chapelle et n'a pas d'affectation particulière.

Il convient de procéder à une modification de l'acquéreur.

La cession s'effectuera au profit de Monsieur Alex Pernot et dans les mêmes conditions : conformément à l'avis du service des Domaines rendu le 19 septembre 2021, le prix de vente est de 20.00 € H.T. le m² auquel s'applique la TVA sur la marge.

Il est demandé au Conseil municipal de retirer la délibération précédente en date du 23 septembre 2021 et d'approuver la cession de terrain à Monsieur Alex Pernot selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

M. Pernot.- Est-ce que je dois sortir ?

M. le Maire.- Non. Tu ne prends pas part au vote.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y a pas question, je mets au vote.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

Monsieur Pernot ne participe pas au vote.

5. Vente de garage

M. le Maire.- "Il convient de se prononcer sur la cession du lot suivant, issu de la copropriété « Place de l'Amitié n° 3 » :

Lot	Acquéreurs	Montant HT
5 c	Mme DUBAT Caroline	12 000.00 €

Cet acquéreur devra également s'acquitter de la TVA au taux en vigueur.

Le prix est conforme à l'évaluation du service des domaines.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette cession immobilière selon les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je vous rappelle qu'il y en a 10 à vendre et 10 à louer. Là, c'est une vente.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

6. Convention de prestation de déneigement

M. le Maire.- "Depuis plusieurs années, la ville confie à l'entreprise Coquet le déneigement de deux secteurs : le chemin de Taravent et le chemin du Mont-Rivel. Pour rappel, Monsieur Coquet entrepose son matériel dans une ferme de Taravent et déneige les communes de Vannoz et Le Pasquier.

Nous avons l'obligation de rendre accessible le Mont-Rivel afin de permettre en toutes circonstances une éventuelle intervention sur les émetteurs radio/TV. Toutefois, les exploitants de ces émetteurs nous versent une redevance relative à l'entretien du chemin.

La prestation effectuée par Monsieur Coquet était précédemment de 70.00 € HT par passage concernant Taravent et 140.00 € HT par passage pour le Mont-Rivel. Monsieur Coquet a sollicité une revalorisation, qui après étude, a été acceptée par la Commission Urbanisme, Travaux et Habitat.

Le prix proposé est de 85.00 € HT pour Taravent et de 165.00 € HT pour le Mont-Rivel ; il est également prévu une part fixe de 500.00 € par an pour l'amortissement et l'immobilisation du matériel.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la nouvelle convention de déneigement à conclure avec l'entreprise Coquet. Vous voudrez bien autoriser le Maire à la signer."

Le Mont-Rivel pour 165 €, j'aime autant qu'il le fasse car nous y avons toujours cassé du matériel. Le nombre de passages dans l'année n'est pas conséquent, trois ou quatre l'année dernière.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

7. Travaux rue du Martelage : plan de financement définitif

M. le Maire.- Nous avions délibéré pour faire les travaux du Martelage et c'est la communauté de communes qui est maître d'ouvrage. Nous avions une participation à hauteur de 30 %, ou peut-être moins sachant que cela coûtait 58 000 € environ. Ensuite, les travaux ont été réalisés. Nous avons reçu le décompte définitif et nous pouvons donc délibérer, à la fin, sur les bons chiffres. Au départ, ce sont des estimations.

C'est une rue qui ne dessert que des entreprises, mais elle sert tout de même beaucoup de raccourcis aux Champagnolais. Elle n'est donc pas classée dans les rues qui servent uniquement pour l'activité économique.

"Par délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} octobre 2018, la rue du Martelage ainsi que la rue Sœur Hélène à Champagnole ont été définies comme voiries d'intérêt communautaire.

Ainsi, l'objectif est d'améliorer ces voiries vétustes pour une meilleure accessibilité aux commerces et entreprises de la zone (ERASTEEL, Monsieur STORE et Garage LUCAS notamment), tout en assurant la sécurité des citoyens et en développant de nouveaux cheminements doux. Les travaux portent sur la voirie, ainsi que les trottoirs avec pistes cyclables.

Par délibération en date du 24 septembre 2020, le Conseil Communautaire a validé le marché de travaux avec l'entreprise SAS Roger Martin pour un montant total de 331 197,06 € TTC.

Dans cette même délibération il était précisé que le conseil communautaire autorisait le Président à solliciter les subventions et fonds de concours auprès de la Ville de Champagnole.

Par délibération en date du 17 décembre 2020 le Conseil municipal avait approuvé le plan de financement initial d'un montant total de 297 722,55 € avec un fonds de concours de la commune de 58 055 €.

Les travaux étant terminés il convient de définir le montant définitif du fonds de concours à verser par la Ville soit 30 % du solde à charge après prise en compte de la subvention et du FCTVA.

Dépenses TTC		Recettes	
Annonces, MO, Travaux	361 664.62 €	Subvention DSIL (35 % du HT)	85 332.39 €
		FCTVA	59 327.46 €
		Fonds concours Ville	65 101.43 €
		Autofinancement	151 903.34 €
Total	361 664.62 €		Total 361 664.62 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus concernant les travaux rue du Martelage à Champagnole,
- d'approuver le montant des fonds de concours qui seront reversés par la ville de Champagnole à la Communauté de communes soit 65 101,43 €,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier."

Je rappelle que nous subventionnons hors taxes vu que c'est la ComCom qui va récupérer la TVA sur cette affaire. Comme il y a à peine plus que ce qu'il y avait au départ, le fonds de concours de la ville est de 65 101,43 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

NEUVIÈME COMMISSION : FINANCES

M. le Maire. - Les années précédentes, vous receviez un gros pavé d'environ 120 pages. Il vous a été transmis par informatique. On en imprimait 35, ce qui faisait 4 200 pages que personne ne lisait.

Ce sera pareil pour le compte administratif. Ce sont là deux fois 4 200 pages d'économisées, donc presque 8 500 pages qui étaient imprimées pour rien. À partir du moment où

on peut envoyer par informatique, on ne l'envoie que de cette façon, ce qui nous fait une économie de 20 à 25 000 feuilles de papier uniquement sur le rapport du Conseil municipal cette année.

Mme Rigoulet.- Combien de temps y avons-nous accès après avoir reçu le lien ?

M. Laithier.- Vous y avez accès tant que les documents sont sur le Cloud de la ville, donc sur le serveur.

Mme Rigoulet.- Un nettoyage est fait tous les combien ?

M. Laithier.- Nous n'en avons pas encore fait depuis que nous fonctionnons avec ce système, vous y avez donc accès.

M. le Maire.- Sachant que c'est principalement le document que vous retrouvez dans le compte rendu. Tous les comptes rendus sont sur le site de la ville.

8. Etat récapitulatif des indemnités des élus

M. le Maire.- "La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales un article L2123-24-1-1 demandant à ce que « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Fonction Élu	Indemnités versées au titre d'une fonction au sein de la commune de Champagnole (Conseil Municipal)		Indemnités versées au titre d'une fonction au sein du SICTOM	
	Fonctions au titre desquelles sont versées les indemnités	Montant brut mensuel	Fonctions au titre desquelles sont versées les indemnités	Montant brut mensuel
Guy SAILLARD	Maire	2 415.32	Président	895.72
David DUSSOUILLEZ	1 ^{er} adjoint	1 073.48	/	/
Annelise MARTIN	2 ^{ème} adjoint	805.10	/	/
Clément PERNOT	3 ^{ème} adjoint	805.10	/	/
Arielle BAILLY	4 ^{ème} adjoint	805.10	/	/
Pascal GRENIER	5 ^{ème} adjoint	805.10	/	/
Véronique DELACROIX	6 ^{ème} adjoint	805.10	/	/
Pascal TISSOT	7 ^{ème} adjoint	805.10	/	/
Ghislaine BENOIT	8 ^{ème} adjoint	805.10	/	/
Catherine DAVID ROUSSEAU	Conseillère municipale	402.56	/	/

	déléguée			
Rahma TBATOU	Conseillère municipale déléguée	402.56	/	/
Michèle GIROD	Conseillère municipale	/	Vice-présidente	306.87

Il s'agit des montants bruts, avant cotisations et impôt.

Conformément à la réglementation, l'état des indemnités liées à la Communauté de Communes sera présenté au sein de cette structure et ne figure donc pas dans l'état ci-dessus.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la communication de l'état annuel des indemnités des élus."

Il n'y a pas à délibérer mais juste à prendre acte.

Y a-t-il des commentaires ? (*Néant*). -----

9. Approbation des budgets primitifs 2022 (budget principal et budgets annexes) et des taux d'imposition

M. le Maire.- Je vais passer la parole à Monsieur Tissot pour un moment important de la commune, comme tous les ans, nous votons le budget de l'année d'après.

Comme notre ami comptable travaille pour la commune et également pour la communauté de communes, il serait dommage de lui imposer de faire les deux budgets en même temps. C'est pour cette raison que nous passons le budget de la ville et après, il pourra se consacrer au budget de la communauté de communes. Il reviendra ensuite nous retrouver pour le compte administratif de la ville que nous ferons en avril.

C'est un moment important qui donne sens à tout ce qui va se faire l'année d'après.

Je vous parlerai plus précisément du budget d'investissement qui sera amendé au fil de l'année. Les décisions modificatives servent à cela. Certains dossiers ne sont en effet pas encore tout à fait prêts, ils arriveront un peu plus tard dans l'année, sous certaines conditions.

"Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, lors de sa séance du 25 novembre dernier, a débattu des orientations budgétaires 2022.

À partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de budget primitif 2022 a été élaboré ; cela comprend le budget principal et les budgets annexes suivants : eau potable, régie municipale de production d'électricité, restaurant municipal, Champa'Immo et les trois lotissements : les Louaitaux, le Grand Parc, Sur Valières.

La commission des finances réunie le 6 décembre 2021 a approuvé ce projet.

Tous les documents sont ci-annexés.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2022, budget principal et budgets annexes, selon les documents ci-annexés.

Il convient également de se prononcer sur les taux communaux relatifs à la fiscalité locale. Pour rappel les taux communaux sont inchangés depuis 2006. Depuis l'an dernier, il n'y a plus à se prononcer sur la taxe d'habitation. Vous voudrez bien approuver le taux du foncier bâti 43.82 % et du foncier non bâti 42,65 %)."

On peut créer des budgets annexes si besoin en cours d'année.

M. Tissot.- Je vais vous présenter le rapport du BP 2022.

Vous avez pu prendre connaissance des chiffres en détail dans le commentaire dont vous avez un exemplaire papier ce soir et que j'ai transmis en PDF dans les documents du Conseil.

Les maquettes officielles des BP vous ont également été transmises par mail.

Vous avez également pu lire le rapport détaillé de la commission des finances de lundi dernier.

Je vais donc vous résumer les principaux chiffres du BP 2022.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je voudrais vous signaler que nous avons tenu compte des préconisations exprimées lors du débat d'orientation budgétaire, ce qui signifie que nous avons trouvé les marges de manœuvre nécessaires pour équilibrer les budgets 2022 dans une période compliquée, car nous avons dû inscrire 375 000 € de dépenses supplémentaires en 2022 par rapport à 2021.

Je ne suis pas persuadé qu'il en sera de même pour toutes les communes de notre catégorie.

Je veux aussi remercier le service Finances pour le travail qu'ils ont réalisé car c'était compliqué cette année. D'habitude, nous sommes un peu sur le même schéma. Là, c'était un peu plus compliqué.

Merci d'ouvrir vos commentaires à la page 1.

Le Budget Primitif 2022 s'équilibre à 11 814 000 € (12.5 millions en 2021) soit 2.4 millions d'euros d'investissement et 9.4 millions d'euros de fonctionnement.

Sans rentrer dans les détails, on retrouve les 375 000 € de dépenses (et de recettes) supplémentaires en section de fonctionnement.

Il s'agit pour l'essentiel de tenir compte de la hausse des prix de l'énergie et du réajustement des dépenses de personnel (à hauteur du réalisé de cette année). Concernant la section d'investissement, la baisse d'un million d'euros s'explique par le coût moins élevé des projets à venir en 2022 (la réfection du crassier était inscrite pour 820 000 € en 2021).

Page 2, le financement des investissements par catégorie.

Je passe rapidement sur le graphique, le recours à l'emprunt et l'autofinancement représentent les 2/3 des ressources d'investissement.

On retrouve ensuite les subventions d'investissement et le FVTVA et les taxes d'aménagement.

Vous avez pu constater que nous avons inscrit 821 835 € d'emprunt nouveau en 2022 au lieu des 500 000 € d'emprunt habituel.

M. Cuevas.- Il faudrait changer sur les deux dernières colonnes. À mon avis, c'est le budget prévisionnel 2022.

M. Tissot.- Oui.

M. le Maire.- Pour l'emprunt de 821 000 €, c'est en fait 500 000 € plus 321 000 € qui ne seront pas empruntés parce que quand on aura le compte administratif, on verra que les excédents de 2021 combleront largement cette somme. Nous n'aurons donc pas besoin d'emprunter ces 321 000 €.

Mais afin d'inscrire immédiatement les dépenses, on a mis un emprunt. Vous verrez, dans le détail de l'investissement, qu'il y a deux lignes dont une sera couverte par l'excédent 2021. On n'empruntera donc bien que 500 000 €, comme cela a été défini au débat d'orientation budgétaire.

M. Tissot.- Je l'avais signalé, mais l'explication est plus complète.

Page 3, on retrouve le détail des dépenses par catégorie.

Sans rentrer dans le détail, le remboursement des taxes d'aménagement à la Comco (on encaisse les taxes des zones intercommunales et on les reverse ensuite à la Comco) et le remboursement du capital des emprunts représentent un peu moins de 35 % du total.

Le reste concerne les renouvellements de matériel et des achats de terrains.

Comme chaque année, je laisserai le Maire vous présenter en détail le programme d'investissement 2022, ce qu'il fera à la fin.

Passons maintenant à la section de fonctionnement.

Page 6 le graphique des recettes par chapitre.

Les prévisions de recettes de fonctionnement augmentent de 375 000 € par rapport au BP 2021.

Il a fallu récupérer des nouvelles recettes pour équilibrer le budget de fonctionnement.

Avant de passer dans le détail, vous pouvez constater que les recettes fiscales (taxes foncières, droits de mutation, taxe sur l'électricité) représentent plus des 2/3 des recettes totales, on retrouve ensuite les dotations pour 18 %, les produits des services (dont les ventes de bois) pour 9 % et les loyers pour 5 %.

À la page 7 vous avez le détail par compte des recettes 2022 à l'avant-dernière colonne et vous pouvez les comparer avec les prévisions du BP 2021 et le réalisé fin novembre 2021.

Page 8, les principales évolutions entre 2021 et 2022.

Les 375 000 € de recettes supplémentaires sont répartis entre les 4 principaux chapitres.

Au chapitre 70, on retrouve principalement les coupes de bois qui ont augmenté.

M. le Maire.- Il faut bien comparer BP 2021 et BP 2022.

M. Tissot.- En produits de services, nous avons le produit de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Vous savez que la taxe d'habitation n'existe plus, ou pratiquement plus et qu'elle a été compensée par l'Etat. Pour l'instant, on a la taxe foncière d'habitation et ensuite ce sera simplement taxe foncière et dotation de l'Etat.

Là, nous récupérons 120 000 € de recettes supplémentaires, ceci parce que les bases de taxe foncière ont augmenté de 3 %. Au BP, on était parti sur une base de 1,5 d'augmentation, donc l'inflation. On est maintenant sûr que ce sera 3 %.

3 % d'inflation veut aussi dire que les taxes foncières vont augmenter de 3 %.

C'est une bonne nouvelle pour les finances de la commune, une moins bonne pour les propriétaires.

M. le Maire.- Ce n'est pas nous qui décidons, c'est l'Etat.

M. Tissot.- On verra tout à l'heure, lorsque nous voterons les taux de taxes foncières, qu'elles ne bougeront pas. Elles sont identiques depuis les années 2000.

Sur le compte 73, cela n'a quasiment pas bougé, les dotations non plus.

Ce sont donc principalement les taxes foncières et les ventes de bois supplémentaire. Il y a aussi un réajustement des charges de personnel par le budget restaurant qui correspond à la prime carburant. L'Etat oblige les employeurs à payer cette taxe et il la rembourse après.

M. le Maire.- Il y a la régie électrique qui donne un peu plus de reversement.

M. Tissot.- La régie électrique marche bien. Nous sommes allés chercher des recettes dans la régie électrique également.

M. le Maire.- C'est la ligne 75 861.

M. Tissot.- Au chapitre 75, on retrouve 20 000 € de location de l'Oppidum, 5 000 € pour les ventes de matériels puisque nous avons maintenant la chance d'avoir à la commune quelqu'un qui revend le matériel, ce qui est un plus. Et 28 000 € d'excédent du budget électricité.

Nous allons donc bénéficier de conditions assez favorables en 2022, ce qui nous permet d'assumer les charges supplémentaires à venir.

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

Au chapitre 73, on constate de grosses différences dans les pourcentages concernant les dotations forfaitaires des communes, c'est parce qu'on a changé les numéros de compte. Si vous

additionnez les trois premières lignes, vous retrouvez la même chose sur l'année 2022.

M. le Maire.- Où sont les droits de mutation ?

M. Tissot.- On bénéficie, à Champagnole, d'une accélération au niveau des ventes de terrain ou d'immeubles, les droits de mutation ont donc augmenté fortement.

M. le Maire.- Oui, 220 000 €. Le marché de l'immobilier est en pleine forme sur Champagnole.

M. Tissot.- En 2021, on avait budgété 160 000 €. Aujourd'hui, nous avons 229 000 €. Cela a été une bonne nouvelle.

Est-ce qu'il y a d'autres questions concernant les recettes ? (*Néant*).

Passons maintenant à l'étude des dépenses de fonctionnement.

Page 9, le graphique des dépenses par chapitre.

Les charges de personnel représentent 48,66 % du total et augmentent de 245 000 € par rapport aux prévisions 2021.

Les prévisions inscrites au BP 2021 étaient sous estimées et les prévisions 2022 correspondent au réalisé 2021.

Les prévisions du chapitre 011 (charges générales) représentent 27 % du total, on retrouve ensuite les amortissements et le versement de la TEOM et le FPIC pour 12 %, les subventions aux associations, au CCAS et les indemnités de fonction pour 7 % et enfin le virement et les charges financières.

Pages 10 et 11, vous avez le détail des dépenses par article.

Ce qui est à signaler, c'est le chauffage, aussi bien l'électricité que le gaz de ville. Nous étions partis sur 170 000 € en 2021 et nous avons budgété 335 000 € pour 2022. Nous nous attendons donc à une forte hausse, comme expliqué lors du dernier conseil.

Les taxes foncières ont diminué. Nous étions intervenus, par le biais de l'ONF, qui nous avait sollicités en nous disant qu'il y avait la possibilité d'exonération. Ceci semble a priori se confirmer. Nous serons plus directifs au mois d'avril, lorsque nous présenterons le budget définitif.

À la page 12, on retrouve les dépenses de personnel.

C'est une nouvelle présentation. Le service RH a voulu suivre plus finement les affectations des agents par service, ce qui explique la nouvelle présentation du tableau. C'est ce qui va nous permettre de comparer, chaque année et pour chaque service, les augmentations et de pouvoir corriger le plus rapidement possible.

Avez-vous des questions par rapport à cette présentation ? (*Néant*).

Il me semble que nous avons une meilleure vue qu'auparavant, que c'est plus clair.

M. le Maire.- Je vais faire une remarque sur le personnel car cela avait été un peu mésestimé l'an dernier, mais c'est surtout le Covid qui nous a imposé des contraintes et il a fallu assumer tout au long de l'année. Nous avons demandé aux ressources humaines un suivi beaucoup plus précis au fil de l'année pour savoir s'il y a des dérives, que ce soit de notre faute ou pas.

Nous avons été très obéissants en appliquant certaines directives de l'Etat, ce qui ne sera plus le cas.

Cela a été notre principal problème concernant le personnel.

Y a-t-il des questions sur le personnel ? (*Néant*).

M. Tissot.- Pages 13 et 14 les principales évolutions par article, avec les explications pour les variations les plus importantes.

Le chapitre 011 augmente de 192 000 €, c'est essentiellement les augmentations du cours des matières premières qui en est la cause (+ 185 000 €)

Pour les frais de bûcheronnage (+ 25 000 €), on a les recettes en face.

Monsieur le Maire a parlé du chapitre des salaires. La conclusion de tout cela, c'est le Covid et le remplacement des agents en maladie.

Pour 2022, les prévisions ont été réajustées en tenant compte également de certaines mesures de revalorisation salariales des agents de catégorie C, des éventuelles absences de personnel si le Covid persiste, et le versement de la prime carburant (16 000 € qui seront remboursés par l'Etat).

Les revalorisations salariales de la catégorie C prévues en 2022 représenteront environ 65 000 €.

Les autres chapitres évoluent peu, l'augmentation des charges de gestion courante au chapitre 65 étant liée à la diminution des provisions inscrites pour les dépenses imprévues (- 10 000 € par rapport à 2021) et à l'augmentation de la subvention d'équilibre du budget restaurant.

M. le Maire.- Le budget du restaurant était équilibré, ce qui n'est plus le cas avec le Covid. Nous sommes obligés de l'abonder puisque nous avons tout le personnel qui est là, sachant que ce sont des fonctionnaires. Nous avons donc, en gros, les mêmes dépenses avec beaucoup moins de recettes.

Il y a également l'effet Covid sur les locations de l'Oppidum.

M. Tissot.- En bas de la page 14, on retrouve l'autofinancement brut dégagé en 2022 qui s'élève à 728 000 €. Comme cela a été dit lors du précédent Conseil, c'est ce qu'il nous faut pour équilibrer le remboursement du capital de l'emprunt.

La ville a réussi à absorber les 200 000 € d'augmentation des fluides, mais également le réajustement des dépenses de personnel.

On peut s'en féliciter, la tâche n'était pas facile cette année.

Ainsi, nous avons réussi à dégager suffisamment d'excédent de fonctionnement pour assumer le remboursement du capital de l'emprunt.

La ville ne vit donc pas au-dessus de ses moyens et nous avons pu retrouver des marges de manœuvre qui nous permettent d'assumer les dépenses contraintes de l'explosion des tarifs du gaz.

Toutefois, il faut rester vigilant, car si les cours des matières premières devraient retomber un peu en 2023, nous avons pu bénéficier de recettes un peu exceptionnelles cette année, notamment une hausse jamais vue des bases d'imposition de 3 % (encore à confirmer).

Pour conclure sur le BP 2022 de la ville, nous poursuivons nos investissements dans l'économie locale pour près de 2.4 millions (tous budgets confondus) l'essentiel, grâce aux plans de relance toujours en cours avec la CCCNJ et le Département.

J'ai terminé mes explications. Je suis à votre disposition si vous avez des questions sur le budget général avant de laisser le Maire nous présenter les investissements.

M. le Maire.- Je passe aux investissements. Ce sont les investissements qui ont été vus en municipalité.

Dans la colonne jaune, ce sont les dépenses. Dans la colonne bleue, ce sont les recettes. Nous allons commencer par les dépenses.

Le remboursement de l'emprunt est inévitable : 734 000 €.

Subvention d'investissement au budget restaurant, remplacement du véhicule de portage : 35 000 €. Là, nous n'avons pas le choix puisque le véhicule est fichu.

Reversement de la taxe d'aménagement vis-à-vis de la communauté de communes : 100 000 €.

Achat de terrain : 35 000 €. Ceci ne se fera pas car nous avons reçu un courrier. La famille Girod-Sauveur voulait acheter le terrain pour faire un parc. Ils verront cela plus tard et nous ne sommes pas pressés, ce n'est donc pas gênant, sachant que nous n'étions pas demandeur.

Aménagement d'une piste de Pumprack. Le Conseil municipal des enfants souhaite,

depuis leur premier conseil, faire un skate parc. Les conseillers actuels sont en 5^{ème}, ils sont donc un peu plus âgés. Il serait construit aux Louataux, derrière la future salle de sport dont nous parlerons par la suite. Nous allons l'inscrire au plan de relance.

M. Cuevas.- Est-ce qu'il sera ouvert à tous les jeunes ?

M. le Maire.- Oui, avec un règlement. On peut y faire du skate, du vélo (BMX), de la trottinette, du roller.

Est-ce que ce sera éligible au plan de relance ?

M. Dussouillez.- Si le dossier est déposé avant le 31 décembre.

M. le Maire.- Il le sera, sachant que l'on peut avoir 66 % de subvention.

M. Pernot.- On est à moins de 100 000 € ?

M. le Maire.- On est à 119 500 € TTC, donc à 99 500 € HT.

Vous avez le remplacement des jardins ouvriers, dont Véronique Delacroix s'occupe. On avait décidé d'en remplacer quelques-uns cette année. Comme c'est éligible au plan de relance, nous allons faire cela par une entreprise.

Les jardins familiaux ont été faits sans dalle en béton, les cabanes ont donc pourri.

Nous allons donc pouvoir en refaire une majorité cette année. Du fait du plan de relance, nous allons déposer le dossier avant la fin de l'année également. C'est là l'occasion d'en refaire un maximum, donc pour 110 000 € TTC.

Intervenant.- Combien y en a-t-il pour cette somme ?

M. le Maire.- 11, sachant qu'ils seront pérennes. Ce sera de la qualité, contrairement aux précédents.

Mise aux normes des arrêts de bus, avec subvention de la Région. Ceci nous est imposé par la Région suite à une loi qui est sortie. Ce sont les quatre arrêts de bus qui sont sur les lignes régulières.

Réaménagement du site de la ferme du Mont-Rivel, c'est inévitable puisque c'est complètement fracassé.

Aménagement du préau du centre aéré. C'est un projet que nous avons depuis quelques années, ceci pour mettre un préau en bois AOC Jura. Ce sera au minimum 15 x 6, voire plus. On demande aussi une subvention au plan de relance et nous devrions avoir un reliquat de l'assurance. Monsieur Tissot, ancien assureur, est chargé de s'en occuper.

Rénovation de la rue d'Ain. C'est parti. On demande une subvention DETR qui paraît petite mais c'est parce que la subvention DETR est uniquement sur les chemins, donc tout ce qui concerne les piétons.

Je vous rappelle que le réseau d'eau pluviale est fichu. La communauté de communes refait également le réseau d'eaux usées qui est obsolète. Et dans le budget eau, il y a le remplacement de la conduite d'eau.

Une nouvelle tranche de vidéo-protection. L'an dernier, nous n'avons pas eu de subvention, mais on nous a promis de la DETR ou du FIPD cette année.

Renouvellement d'instruments de musique. On met 4 000 € tous les ans, sachant que nous avons mis 15 000 € l'an dernier. Mais ceux qui ne sont pas venus au concert n'ont pas pu entendre le bon son des timbales.

Cimetière ajout de colombariums, pour 20 000 €. Il y en a malheureusement toujours besoin.

Tribune stade des Louataux. Nous allons le voter en dossier de DETR. Cela n'a pas été

mis au budget parce qu'on n'est pas sûr de l'avoir.

Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau gymnase. C'est la suite.

Matériel informatique. Tous les ans, le service informatique nous propose ce qu'il faut faire.

Mise en place de fontaines à eau dans certains bâtiments publics. C'est une obligation.

Remplacement des éclairages intérieurs (par des LED) gymnase Galfione. On a déjà fait Léo Lagrange, on va donc faire le gymnase Galfione, ce qui nous déclenche de grandes économies. On demande au plan de relance 16 875 €, sachant qu'il nous reste 10 000 € qui seront amortis très rapidement.

Remplacement des éclairages extérieurs (par des LED) des terrains de la Plaine de Jeux. Cela peut vous paraître bizarre vu que cela date de 2013, donc de 8 ans. Toutefois, la technique LED n'était pas au point pour éclairer des stades de foot. Maintenant, c'est au point. Nous allons d'ailleurs demander une subvention au plan de relance et également au FAFA (soutien au foot amateur de la fédération française de foot).

Il est vrai que cela n'a que 8 ans, mais si nous avons toutes nos subventions, c'est 35 000 € avec une économie potentielle de 8 000 € d'électricité par an au prix actuel, sachant que cela va monter. S'il nous reste 35 000 € qui seront amortis en 3 ou 4 ans, il faut le faire.

C'est uniquement pour les terrains de foot. Comme la technique a beaucoup évolué, il y a beaucoup d'économies à faire, donc autant y aller.

M. Grenier.- On ne trouvera plus les ampoules actuelles très rapidement.

M. le Maire.- Merci Monsieur le Président du foot !

Remplacement de l'éclairage public et de l'éclairage dans les bâtiments. Dans les bâtiments, on en remplace tous les ans. Ce qui n'est pas possible ici, avec ce lustre de la fin du 19^e siècle, qui a d'ailleurs été acheté en francs. Il date à peu près de la date de la construction de la mairie, ainsi que celui qui se trouve dans l'entrée, la mairie étant de 1837.

Travaux d'aménagement des locaux de l'ancien tri postal. Il faut le mettre aux normes vu qu'il va être loué pour faire de l'insertion et des animations. Il faut y mettre le chauffage et faire des sorties de secours et des toilettes. Pour y faire venir des entreprises, nous passons par le plan de relance.

Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la cité Javel. Je vous en parlerai après. Nous allons demander une subvention DETR.

Réfection de la couverture du bâtiment de l'office du tourisme. C'est le bâtiment où il y avait les services techniques. Il pleut dans deux étages. Une partie de la toiture est bonne, donc au-dessus de la bibliothèque, mais pas au-dessus des anciens services techniques, donc le pignon plus haut, qui date de 1983. C'est Jean Charroppin qui l'avait inauguré alors qu'il venait d'être maire. Les tuiles se sont décomposées, elles ont gelé. Il s'agit d'une mauvaise série de tuiles, sachant qu'on ne fait pas un toit pour 40 ans mais pour beaucoup plus longtemps. Il faut donc refaire et nous demandons une subvention au plan de relance de 55 000 €.

Remplacement des pendrillons des tribunes et achat de quatre housses de bar à l'Oppidum. Ce sont les tissus qui sont du côté de la tribune. C'est à refaire, sachant que cela a 20 ans.

Réfection des sols du 1^{er} étage de l'Oppidum. C'est où les enfants mangent. Des plaques de lino commencent à partir, il faut donc refaire le sol. On passe aussi par le plan de relance puisque c'est une entreprise qui le fera.

Renouvellement du Carraro (matériel de déneigement) par un micro tracteur polyvalent. On prend à la place un mini tracteur polyvalent et on revend trois anciens véhicules. Ce Carraro va donc en remplacer trois.

Renouvellement débroussailleuses. C'est du petit matériel à main.

Remplacement du véhicule par une voiture électrique pour les services techniques. C'est la C2 qui est fichue suite à la perte du train arrière.

Achat d'une minipelle. Cela paraît peut-être important mais on s'est rendu compte que, sur ces dernières années, on louait des minipelles pour 30 000 € par an. On n'a plus le tractopelle que nous avions avant. On a un engin polyvalent qui devrait tout faire, mais qui ne fait rien.

Achat de matériel (sono, équipement scénique, tables...) service événementiel, pour 8 000 €. C'est comme tous les ans.

Ce qui fait une dépense de 2 439 000 € pour l'instant.

On va voir les recettes.

Dans « emprunts contractés », vous avez 500 000 € et 321 000 € en emprunt complémentaire, mais qu'on ne fera pas. Ce sera de l'excédent au compte administratif qui reviendra.

Taxe d'aménagement zone intercommunale, c'est entrées/sorties.

Taxe d'aménagement part communale, 120 000 €. On les garde.

Cessions de terrain. Il y a des garages, pour lesquels nous avons déjà un acquéreur. Sinon, nous avons un terrain à vendre. D'autre part, ce sont toutes des subventions DETR et plan de relance du Conseil départemental.

Nous sommes donc à 2,4 millions.

Il n'est pas indiqué la nouvelle salle de sport des Louataux qui commencera très certainement à la fin de l'année, pour un budget de 3,6 millions HT. Nous avons déjà une subvention de la Région de 450 000 €. Je dois rencontrer le sous-préfet qui est le secrétaire général, Monsieur Justin BABILOTTE le 6 janvier pour parler entre autres de la DETR et de cette salle de sport.

Je ne vais pas vous dévoiler aujourd'hui le plan de financement parce qu'il y a un autre partenaire mais qui n'a pas délibéré de son côté, il s'agit du Département. La salle des Louataux sert au moins pour moitié aux collèges puisque la vieille salle des Louataux n'est plus utilisable. Elle sert juste au tir à l'arc ou à la carabine. Le projet vous a été présenté.

Nous avons mis 328 000 € de côté l'an dernier et je vous avais dit qu'il y avait également 200 000 € dans un budget annexe, c'est dans le budget du Grand parc. On le verra tout à l'heure.

On commencerait en fin d'année, donc sans faire d'emprunt puisque nous avons de l'argent de côté et j'espère bien que l'on pourra en mettre sur cette affaire. On commencerait donc avec notre financement et ce serait financé ensuite. Je vais donc aller plaider la cause de la commune auprès du secrétaire général de la préfecture. Nous n'allons pas demander pour cette année, mais que ce soit bien accepté pour de la DETR 23-24, sachant que nous allons financer une part d'emprunt en 23-24.

Il se peut fortement que vous voyiez réapparaître au budget une première modification de 3,6 millions HT, ce qui passera les 4 millions TTC. Les 2,4 millions risquent donc d'évoluer fortement.

Ensuite, il y a un autre projet concernant la construction d'une halle, la maîtrise d'œuvre. Nous avons eu une subvention. J'aurais bien voulu la mettre à ce budget, mais nous n'avons pas les moyens. On fait donc comme on peut et pas comme on veut. Toutefois, nous allons avoir à vendre cette année un gros bâtiment, où trois acquéreurs potentiels se sont déjà manifestés. Il s'agit de l'ancien foyer de la gare. Il y avait des projets dessus, dont le transfert de l'hôpital de jour qui est dans l'hôpital de Lons actuellement, qui cherchait de nouveaux locaux car ils étaient quasiment expulsés. L'hôpital de jour traite de tout ce qui est problèmes psychiques.

Nous étions en discussion avec eux car ils pourraient racheter ou louer une partie de bâtiment. Ensuite, il y avait d'autres projets potentiels dessus. Mais à partir du moment où l'hôpital de jour, qui est une annexe de Saint-Ylie, a racheté l'ancien hôtel de la gare à Monsieur et Madame Ling, on conservait ce bâtiment pour en faire un pôle Psy, ce qui n'a plus lieu d'être dans l'état actuel des choses. Ce bâtiment avait été estimé par les Domaines à 730 000 €.

Nous allons le remettre en vente. Nous allons redemander une estimation des Domaines. Si nous le vendons, nous aurons largement de quoi faire la halle prévue par Madame Tissot, que je vous présenterai lors d'un futur Conseil, sachant qu'elle a fait un beau projet.

C'est pour cette raison que notre budget d'investissement risque d'évoluer de ce côté-là.

Une autre rénovation : maîtrise d'œuvre de la rénovation de la cité Javel. Nous avons fait une demande de DETR pour la maîtrise d'œuvre. Actuellement, le rez-de-chaussée est occupé, ainsi que le premier étage en partie. Le deuxième étage n'est pas occupé du tout, il est à rénover. Les greniers étaient des anciens dortoirs, ils sont inutilisables. Il faudra les condamner.

Les fenêtres de la cité Javel sont quasiment d'époque, elles sont dans un état lamentable, il n'y a pas de double vitrage. Il n'y a pas d'ascenseur dans ce bâtiment. Nous allons donc faire une étude, sachant que nous avons là-bas des locataires qui paient un loyer.

Il faut sortir le CAT, qui est également dans le Psy, avec 6 employés qui sont dans l'ancienne école. Il y a l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) qui arrive au 1^{er} avril, avec 6 à 8 employés également. Ils iront provisoirement dans l'ancienne école.

Avec les loyers que nous avons dans ce bâtiment, c'est une bonne occasion de vider l'ancienne école. Je ne peux pas tout détailler aujourd'hui car il y a un jeu de chaises musicales. Il restera le GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle) que je tiens absolument à conserver sur Champagnole, ainsi que l'école d'assistantes sociales qu'il faudra déménager. Nous avons de la place dans l'ancien LEP où un local était déjà utilisé par l'ancienne banque alimentaire. Ce qui permettra, dans un avenir que j'espère proche, de vider tout ce bâtiment et ensuite d'envisager le transfert d'une médiathèque. Mais c'est un autre débat qui n'est pas à l'ordre du jour, qui le sera en 2022 financièrement parlant.

Je ne sais pas à combien se monte ce projet, mais sachant que beaucoup de loyers tombent de la part de ceux qui sont dedans actuellement, dans des conditions pas toujours idéales vu l'état des fenêtres. Nous allons donc retaper ce bâtiment, c'est pour cela que nous lançons la maîtrise d'œuvre, afin de loger les nouveaux arrivants. Le prêt sera remboursé par les loyers.

J'arrête là pour l'investissement.

Comprenez bien que ce budget de 2,4 millions peut monter, dans l'année, à plus de 7 millions, entre 7 et 8 millions d'euros d'investissement. Pour Javel, il y aura un prêt bien particulier, mais avec des recettes bien particulières. Ce sera donc une opération quasi-blanche. Il y a la toiture à refaire, mettre de la laine de roche dans le grenier.

On maintient notre emprunt tel qu'il était prévu à 500 000 €. Certains projets sont sur plusieurs années, d'autres sont liés à des ventes, d'autres à des loyers. Notre budget devrait donc grandement évoluer cette année.

Y a-t-il des questions ?

M. Olivier.- Est-ce que le bâtiment de la cité Javel est classé ?

M. le Maire.- Non. Il n'y a pas d'ascenseur dedans, il n'y a rien.

M. Mignotte.- Où allez-vous faire le gymnase ?

M. le Maire.- À la place des anciens terrains de tennis, vers les Louataux.

M. Mignotte.- Est-ce que vous allez raser l'autre ?

M. le Maire.- Non, ce sera le nouveau « frigo ». En hiver, le tir à l'arc se fait dedans, ainsi que le tir au pistolet. Il y a donc différentes activités qui sont dedans et qu'il faut conserver.

C'est toujours compliqué, lorsqu'on met des associations à l'abri dans des bâtiments, de leur demander ensuite de retourner à l'extérieur. On ne va donc pas les chasser. Mais il est hors de question de mettre du tir à l'arc ou au pistolet dans le nouveau gymnase qui sera principalement en bois.

Nous allons donc le conserver pour certaines activités de ce type-là, avec un fonctionnement beaucoup amoindri. Vu ce qu'il nous coûte actuellement en chauffage, il faut que les deux salles réunies ne nous coûtent pas plus cher.

Y a-t-il des questions ?

Nous aurons le record de France en nombre de salles de sport par habitant !

M. Mignotte.- Où sera la halle ?

M. le Maire.- C'est pour couvrir le parking payant qui servira à transférer le marché du samedi matin. C'est un marché apprécié. Des gens de partout y viennent.

Cela servira déjà de parking couvert parce que la halle, qui fera au moins 4,3 m, pourra accueillir des camions. Ce sera également pour nos animations d'été, qu'on annule parfois à cause de la pluie. Ce sera un parking couvert, une halle pour le marché du samedi matin et pour d'autres animations. Ce sera un peu multifonction car je pense que c'est quelque chose qui manquait à Champagnole.

Y a-t-il des questions ?

M. Cuevas.- Il devait y avoir de gros travaux rue Bazinet ?

M. le Maire.- Oui, une fois que l'assainissement sera réalisé par la communauté de communes, sachant que la communauté de communes doit approuver, demain soir, le marché de travaux de maîtrise d'œuvre. Le chantier devrait donc être réalisé en 2022.

La rue Bazinet sera un cofinancement communauté de communes et commune à hauteur de 70/30.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Lacroix.- N'y avait-il pas moyen de soumettre les travaux des façades extérieures de l'école Valentenouze ?

M. le Maire.- Ce n'est pas dans le budget communal. Ce sera dans le budget intercommunal car c'est la communauté de communes qui a la maîtrise d'œuvre, avec cofinancement de la commune. Généralement, c'est la communauté de communes qui est maître d'ouvrage, qui demande des subventions DETR à l'Etat et après, c'est moitié-moitié entre la commune et la communauté de communes. Ce n'est pas la commune qui est moteur.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a plus de question sur l'investissement, je redonne la parole à Pascal.

M. Tissot.- Nous allons continuer avec les budgets annexes, en commençant par celui de l'eau, pages 17 et 18.

La section de fonctionnement s'élève à 104 000 € (102 000 € en 2021).

Le volume vendu est maintenu à 430 000 m³.

Le prix de la part communale au M3 d'eau reste fixé à 0.2058 €/m³ depuis 2000.

En fonctionnement, on note la dotation aux amortissements pour 65 000 € en dépense et 1 574 € en recettes.

L'équilibre est réalisé par les ventes d'eau pour 102 426 €.

En dépenses d'investissement, on retrouve une inscription de 98 126 € pour la réalisation de travaux sur le réseau (remplacement de conduites).

En recette de fonctionnement, la dotation aux amortissements, le virement de la section de fonctionnement. En gros, ce qu'on récupère en eau est réinvesti pour refaire les conduites.

M. le Maire.- Nous n'avons pas d'emprunt.

Une petite précision. Lors de la campagne municipale 2020, nous avions sur notre programme la mise à disposition aux Champagnolais de carafes d'eau avec « source de la Papeterie, ville de Champagnole ». Vous ne les voyez pas en dépense, mais c'est en cours. C'est le syndicat de la source qui paiera ces carafes. Pour l'instant, 2 000 sont prévues pour la ville et 2 000 pour le syndicat du Centre Est.

Nous avons rendez-vous le 5 janvier à Chamblay, dans le Jura, pour la sérigraphie. Ceci pour que les gens achètent de moins en moins de bouteilles d'eau. Nous pourrons en avoir autant que de besoin.

M. Tissot.- BP 2022 de la régie municipale de production d'électricité (pages 20 et 21).

Le projet de BP 2022 a été validé par le conseil d'exploitation de la régie qui s'est réuni le mardi 7 décembre.

Les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 246 000 € (277 000 € en 2021), avec 87 940 € de charges à caractère général, 35 300 € de remboursement de personnel, 29 700 € de dotation aux amortissements, 16 000 € d'impôt société et 1 827 € de charges financières.

Le versement de l'excédent au budget général est supérieur à celui de 2021 avec 75 744 € (pour 42 276 € en 2021).

Afin de comptabiliser les rôles supplémentaires de CFE (les années 2021 et 2022 seront à payer en 2022), il a été inscrit le montant de la CFE normal (environ 2 000 € + les 2 rôles supplémentaires pour 64 000 € soit 66 000 €).

En recette de fonctionnement sont inscrits 46 000 € pour comptabiliser les deux dégrèvements de CFE 2021 et 2022 correspondants.

Je vous rappelle que suite au contrôle fiscal, on nous a imposé environ 30 000 € par an et on nous a donné une aide de 20 000 €. Cela ne nous coûte donc que 10 000 €. Ce qu'il faut retenir, c'est que nous payons 10 000 € de plus.

Nous avons été dégrevés mais l'argent va principalement à la ComCom, mais nous ne savons pas ce que cela va donner.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 246 000 €.

Les ventes d'électricité ont été estimées à 246 000 € cette année (170 000 € pour l'hydraulique et 30 000 € pour le photovoltaïque avec les 2 nouvelles centrales en production cette année) et on retrouve les 46 000 € de dégrèvement.

Les deux nouvelles centrales (l'une sur la toiture du centre départemental de tennis et l'autre sur la toiture de l'école du boulevard) ont été payées en 2021 (pour un montant total de 78 375 €).

La section d'investissement s'équilibre à 29 700 € en dépense, on retrouve 22 750 € pour le remboursement du capital de l'emprunt, et 6 950 € pour le remplacement du matériel.

Les dépenses sont équilibrées par les amortissements.

Avez-vous des questions par rapport à la régie d'électricité ? (*Néant*).

Nous avons, en gros, 200 000 € de rentrée de production d'électricité.

M. le Maire.- Nous avons de l'amortissement, nous sommes donc condamnés à investir.

Des panneaux photovoltaïques sont d'ailleurs prévus sur nos futures salles de sport. Ce qui ne sera pas le cas sur la future halle qui n'est pas assez ensoleillée à cause du bâtiment d'à côté.

M. Tissot.- BP 2022 du restaurant municipal (pages 24 à 25).

La section de fonctionnement (page 23) s'équilibre à 712 000 € (656 000 € en 2021).

L'augmentation provient de l'achat des denrées alimentaires (+ 30 000 €), des fluides (+ 11 000 €) et des frais de personnel (+ 17 000 €).

Je vous précise que l'obligation d'introduire 20 % de produits bio en restauration collective (loi EGALIM) à partir du 1er janvier 2022, induira une augmentation de 15 % du prix d'achat des denrées alimentaires.

Pas de changement notable pour les autres dépenses.

Concernant les recettes (page 25), augmentation des recettes de repas scolaires (+ 34 000 €) et diminution de 5 000 € des repas sociaux et maintien des prévisions du self.

L'équilibre est réalisé par l'augmentation de la subvention de fonctionnement (+

37 000 €)

La section d'investissement s'équilibre à 57 351 € (page 24).

Les achats de matériel seront effectués en fonction des besoins.

Le remplacement du véhicule de portage est financé par une subvention d'investissement du budget général (35 000 €).

Est-ce qu'il y a des questions ? (*Néant*).

Ma seule question est de savoir, compte tenu de l'augmentation des achats suite à la loi EGALIM, si on maintient les prix, donc si on décide de supporter l'ensemble du coût. C'est un choix que nous aurons à faire l'année prochaine.

Mme Rigoulet.- Quel est le pourcentage obligatoire de bio à acheter ?

M. Tissot.- Cela nous coûtera 15 % de plus pour le prix du repas.

Mme Rigoulet.- Est-ce que ce sont des quantités spécifiques ?

M. Tissot.- C'est un pourcentage.

M. le Maire.- Je ne suis pas spécialiste, mais j'ai bien dit à Bruno Fas, le directeur du restaurant municipal, qu'il était hors de question d'avoir de l'agneau bio de Nouvelle-Zélande. Je préfère de loin qu'il achète hors marché à des producteurs locaux.

Mme Rigoulet.- A Lons, est-ce qu'ils sont en bio ou est-ce que c'est juste la réglementation ?

M. le Maire.- Ici, je m'occupe de Champagnole.

Mme Rigoulet.- Il est bien d'aller voir comment fonctionnent les autres et comment ils s'en sortent.

M. le Maire.- Nous ne sommes pas dans la même dimension. C'est comme la grande tablée sur Dole où ils font 5 000 repas par jour. Chez nous, c'est 500.

Mme Rigoulet.- Il y a eu des pertes de recettes...

M. le Maire.- C'est suite à la fermeture du self puisque c'est le self qui équilibrerait car on perd de l'argent sur les repas scolaires. On tourne à zéro sur les repas pour les anciens.

Lors de la fermeture du self, on avait le personnel à charge et on ne vendait pas, du moins pas ce qui rapportait, on ne vendait que ce qui coûtait.

Mme Rigoulet.- Le portage, ce n'est que pour le foyer ?

M. le Maire.- Non. Il y a du portage à domicile, soit 80 à 100 repas tous les jours.

Mme Rigoulet.- Et cela n'a pas augmenté lorsque le self était fermé ?

M. le Maire.- Pendant le Covid, cela a augmenté.

On était à 60 livraisons et on en a eu 30 de plus.

On a aussi changé le système de livraison en achetant, il y a quelques années, une machine à filmer avec des barquettes légères. La livraison est faite pour sept jours et le vendredi, on livre pour le vendredi, le samedi et le dimanche. On pensait que cela allait déranger les anciens, mais ce n'est pas le cas.

Les plats sont cuisinés sur place, ce ne sont pas des boîtes.

M. Tissot.- Nous allons passer à Champa'Immo.

Le budget 2021 de Champa-immo est un budget de transition.

Les deux projets importants (construction de 20 garages et réalisation de 6 logements dans le bâtiment de l'ancienne trésorerie) sont terminés pour les garages et se termineront en 2022 pour les appartements. On espère que ce sera pour le 1er mars. On espère qu'ils seront terminés au 1^{er} mars.

M. le Maire.- On avait dit septembre, puis janvier et maintenant, c'est mars. Tout cela à cause de problèmes de fournitures de matériaux.

M. Tissot.- Les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 73 800 €.

On retrouve 23 574 € de charges à caractère général.

Au niveau de l'intérêt d'emprunt, on retrouve les intérêts pour les deux prêts et la dotation aux amortissements.

Pour les recettes, il a été inscrit 68 000 € de loyers (locations des 6 appartements à compter du mois de mars), 5 000 € de remboursement de charges (chauffage logements d'urgence).

Le budget s'équilibre sans subvention du budget principal.

M. le Maire.- C'est le but.

M. Tissot.- Nous sommes d'accord.

Les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 49 000 €, on retrouve 29 850 € de remboursement du capital de l'emprunt, 1 000 € pour le remboursement de caution et 18 150 € de travaux divers.

Les dépenses sont équilibrées par les amortissements (33 000 €, les encaissements de cautions pour 3 000 € et le virement de 13 000 € de la section de fonctionnement).

Nous passons maintenant aux Lotissements (pages de 30 à 32).

Les 3 budgets lotissements ont été équilibrés sans les opérations de stock qui seront inscrites au printemps. Pour le lotissement des Louaitaux, on espérait pouvoir l'installer, mais ce sera pour l'année prochaine.

M. le Maire.- La parcelle est réservée mais ce n'est pas signé. On ira chez le notaire en janvier. Voilà pourquoi nous sommes obligés de maintenir ce budget annexe.

M. Tissot.- Lorsque ce sera fait, l'excédent sera versé au budget ville pour un montant de 31 754 € et non pas 52 000 € puisqu'il faut déduire le résultat négatif que nous avons passé au vote du CA 2021 de 15 245 €.

Le lotissement « Le Grand Parc » avance bien.

Le lotissement concerne deux tranches. Les deux premières tranches ont permis de viabiliser quatre parcelles toutes vendues.

Des travaux de viabilisation sont inscrits pour 220 000 € et sont équilibrés par les ventes des deux parcelles.

M. le Maire.- C'est là où 200 000 € seront reversés, à la fin, au budget général.

Il y a une parcelle sur les deux qui est déjà vendue, de 2 300 m² à 50 €, ce qui fait 115 000 €. Comme il n'y a pas 35 000 € de travaux, il restera bien 200 000 € à la fin.

C'est donc une bonne affaire, sachant que nous avons encore toute la partie basse sur laquelle nous allons bientôt travailler.

M. Grenier.- Toujours sur le même principe ?

M. le Maire.- Non, ce sera du collectif en bande. Ce sera du lotissement classique.

M. Tissot.- Pour information, les travaux de viabilisation ont commencé il y a 15 jours. Ils ont bien avancé.

Je reprends sur le lotissement « Sur Valières ».

Les 250 000 € de ventes de parcelles restantes sont équilibrés par des travaux de viabilisation.

8 parcelles ont été vendues en 2021 pour 251 920 € (au total 47 parcelles ont déjà été cédées pour 1 377 875 €). J'ai terminé.

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

Je vous laisse conclure, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Comme je vous l'avais dit en débat d'orientation budgétaire, il ne fallait pas perdre de moral. C'est mon avis, sachant que chacun peut avoir le sien.

C'est un budget intéressant, qui sera évolutif. Il s'agira de vraiment verrouiller le fonctionnement. J'ai encore trouvé deux bureaux, ce matin, inoccupés avec le chauffage à fond ! Ce ne sont pas des employés communaux qui les occupent mais des gens qui s'occupent du tourisme.

Flavien Delfau a fait le tour. Nous avons encore des vannes thermostatiques à installer et à économiser de l'électricité, on va donc remplacer par des leds dans pas mal d'endroits. On va veiller au chauffage dans les salles de sport également. J'en suis désolé, mais il va falloir mettre un petit pull. Il n'y a aucune raison d'avoir froid lorsqu'on fait du sport.

Nous allons donc veiller aux dépenses de fonctionnement. Il y a encore des projets de développement sur Champagnole, mais on ne peut pas tout faire à la fois ni tout dire le jour du budget. On va prendre bout par bout.

Y a-t-il des commentaires ?

M. Cuevas.- Si je peux faire un commentaire en tant que nouveau conseiller, c'est remercier Pascal et François pour la simplicité de cette présentation. N'étant pas comptable, je n'ai pas réussi à lire le "pavé" que nous avons reçu. Là, c'est très clair, nous comprenons bien, ce qui est un avantage pour nous.

Je les remercie donc pour leur travail.

M. Tissot.- Si vous avez des questions, on peut aussi le faire en aparté, il n'y a pas de souci. Nous sommes à votre disposition.

M. le Maire.- Volontairement, il n'y a rien eu en investissements sur le développement durable. Nous avons eu une commission la semaine dernière et nous avons décidé d'attaquer notre liaison est-ouest. On verra également au budget supplémentaire pour mettre certaines opérations afin d'y réfléchir tranquillement car nous n'étions que quelques-uns à la commission. On a tout de même décidé de ce qu'on allait faire, mais cela passera en budget supplémentaire. Il y aura donc quelque chose de fait sur le développement durable. Ce n'est pas oublié, c'est décalé dans les écritures.

M. Tissot.- Nous passons au vote.

Budget général, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Je vais vous demander maintenant de bien vouloir voter les taux d'imposition 2022, sans

augmentation.

Taux 2021 de Taxe Foncière sur le bâti 43.82 %

Taux 2021 de Taxe Foncière sur le non-bâti 42.65 %

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Une petite précision. Ceci vient d'une réforme et c'était déjà pareil l'an dernier. C'est l'addition de l'ancien taux départemental et du taux communal. Pour la commune, cela doit être 19,46 auxquels on a additionné l'ancien taux départemental. Ce qui revient exactement au même. C'est l'Etat qui encaisse et qui ne nous donne pas tout. Ils ne nous redonnent que l'équivalent de la taxe d'habitation qui était moindre. Après, je ne sais pas comment ils s'arrangent à Bercy.

Il ne faut pas négliger les énarques ; ils savent compter !

M. Tissot.- Budget annexe de l'eau, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget annexe de Régie de la production d'électricité, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget annexe du restaurant municipal, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget annexe Champ'Immo, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget annexe du lotissement Les Louataux, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget annexe du lotissement le Grand Parc, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Budget annexe du lotissement Sur Valière, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Je vous remercie tous pour cette belle unanimité. Il est vrai qu'il n'y a pas de clivage dans notre budget, nous faisons cela pour les Champagnolais et je pense que tout le monde en a bien conscience.

C'est un acte que nous devons faire tous les ans. Nous avons pris le temps de l'expliquer. Merci à vous tous pour votre attention et pour votre vote unanime sur ce budget.

10. Seuil de rattachement des charges et produits à l'exercice

M. Tissot.- Pour faire simple, on avait l'obligation, avec la nouvelle formule de l'instruction comptable 57, de passer les charges de l'année 2021, de les extourner pour les repasser. Pour les charges 2021 qui arrivaient en 2022, on était obligé de faire une gymnastique de trois opérations pour une.

On va donc vous demander de donner votre accord pour toutes les sommes en dessous de 1 000 €, sachant que ce sont souvent les mêmes d'une année sur l'autre, ce qui va nous faire gagner du temps.

"L'instruction comptable M14 (et maintenant M57) a rendu obligatoire la procédure de rattachement des charges et des produits de fonctionnement.

Cette procédure consiste à intégrer dans le résultat annuel toutes les charges correspondant à des services faits et tous les produits correspondant à des droits acquis au cours de l'exercice N qui n'ont pu être comptabilisés en raison de la non-réception de la pièce justificative (facture).

Le rattachement concerne les engagements de fonctionnement pour lesquels :

En dépense : le service a été effectué (livraison reçue ou prestation réalisée) et la facture n'est pas parvenue.

En recettes : les droits ont été acquis, au 31 décembre de l'exercice budgétaire sans que le titre n'ait pu être réalisé.

La procédure de rattachement demande un traitement administratif significatif et chronophage pour le service financier, et les rattachements de faible montant n'ont que peu d'impact sur le résultat de l'exercice.

Après avis favorable de la commission des Finances en date du 6 décembre dernier et afin d'optimiser le coût de gestion administrative et comptable des rattachements, il est proposé de fixer à 1 000 € TTC le seuil en dessous duquel le rattachement des charges et des produits à l'exercice ne sera pas effectué."

Nous nous sommes renseignés ; d'autres communes l'ont mis en place, ce qui varie de 500 € à 4 000 €.

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

M. Tissot.- Merci, Pascal, pour cet exercice qui est toujours intéressant. Tu reviendras pour le compte administratif et pour les décisions modificatives.

Merci également à tous ceux qui ont participé, à tous les membres de la municipalité qui ont amené leurs doléances, aux chefs de service qui ont participé, aux services techniques, au DGS qui a regroupé certains documents, et bien sûr à notre grand argentier, Monsieur François Jacquier, qui nous a rédigé un document clair. En espérant qu'on puisse vous le dire tous les ans.

3. Demandes de subventions

M. le Maire.- Je vais revenir aux demandes de subventions.

Je ne vais pas les reprendre une par une. On les a déjà toutes énumérées durant le budget.

Dans la première colonne, vous avez toutes celles qui sont à la DETR, avec des 30 %, des 50 % et la salle de sport à 20 %.

La subvention de la DRAC, c'est pour la restauration du tableau de l'église. Il va partir en restauration et sera ensuite exposé à Besançon. Les Bisontins le veulent. C'est un tableau de qualité.

De la Région, 50 % pour l'accessibilité pour les bus et pour la maîtrise d'œuvre de la halle,

sachant que les 12 % ont déjà été attribués par la Région.

Subvention Conseil départemental, nous avons 25 % d'indiqué pour la restauration du tableau. Cela n'a pas été mis au budget, mais on demande également, pour la tribune du foot, 30 % en DETR, sachant que c'est une somme importante. Les 20 % du gymnase sont inscrits mais ce n'est pas pour une subvention cette année, c'est pour l'année d'après.

Ensuite, il ne faut pas prendre pour du bon pain les 34 % qui sont en subvention Conseil départemental pour le gymnase. Ce sera à discuter, mais il a fallu mettre un chiffre pour que je puisse en parler au sous-préfet. Ce sera à revoir et il n'y en aura pas besoin cette année.

Après, ce sont les subventions DST relance, donc du Conseil départemental. Suivant s'il y a de la DETR ou pas, c'est 25 ou 33, idem avec la communauté de communes. Tous ces dossiers seront donc déposés comme il se doit, avant le 31-12, donc la semaine prochaine et nous serons encore, comme annoncé, dans le dispositif.

Pour le SIDEC, ils nous donnent tous les ans des subventions pour l'éclairage public.

La subvention FAFA, c'est tout le changement de l'éclairage des Louataux par des Leds, ce qui générera 8 000 € d'économie par an.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces opérations et le plan de financement prévisionnel, de solliciter les subventions énoncées au titre de la DETR 2022, auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne Franche-Comté, du Conseil Départemental du Jura, de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura et du FAFA et de s'engager à prendre en auto-financement la part restante. Vous voudrez bien autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Les services de la ville seront encore bien occupés en 2022. Ils l'étaient déjà bien cette année avec les plans de relance et les subventions non-prévues, ce qui a généré de l'argent que nous avons remis dans le commerce. Les services techniques ont donc été bien occupés. On a d'ailleurs encore des sentiers à finir, qui sont en partie subventionnés. Ce sont des opérations qui sont reportées. Le Crassier n'est pas terminé. Il y a l'ancienne gare du tram où nous allons faire la clôture. L'entrée du cimetière n'est pas terminée, il y a encore le portail qui sera gris. La fontaine n'est pas terminée.

Ce sont là des opérations de 2021 qui vont se poursuivre sur 2022.

Il y aura aussi les sanitaires de l'Oppidum.

Nous avons tout de même eu un gros taux de réalisations en 2021.

DIXIÈME COMMISSION : JEUNESSE, ÉVÉNEMENTIEL

11. Convention Territoriale Globale avec la C.A.F.

M. Grenier.- "La Convention Territoriale Globale est un nouveau dispositif initié par la Caisse d'Allocations Familiales qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse.

Il s'agit d'une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble et prioritairement :

- L'aide aux familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- La facilitation de la relation parentale, du développement de l'enfant et le soutien

aux jeunes

- La création de conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle
- L'accompagnement des familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La signature d'une Convention Territoriale Globale prévue pour une durée de 5 ans est conditionnée par la réalisation d'un diagnostic et la définition d'un plan d'action. Les principaux enjeux qui se sont dégagés du diagnostic partagé sur notre territoire sont :

- Dans le domaine de la petite enfance : développer l'offre de garde, renforcer l'accueil des enfants en crèche, améliorer les conditions de travail, sensibiliser et former le personnel dans un objectif de prévention
- Dans le domaine de l'enfance : maintien d'un service de qualité et de proximité, adapter sa pratique professionnelle aux évolutions sociétales/comportementales, améliorer les conditions d'accueil, sensibiliser et former le personnel dans un objectif de prévention
- Dans le domaine de la parentalité : soutenir et améliorer la relation parents/enfants, améliorer l'information et la sensibilisation des femmes/couples et professionnels de santé
- Dans le domaine de la jeunesse : maintenir un accueil de proximité/prévenir les addictions
- Dans le domaine de l'accès aux droits : développer l'accessibilité aux services dématérialisés sur le territoire
- Dans le domaine du handicap : adapter l'offre d'accueil au besoin repéré

Ces enjeux se répartissent selon les compétences de chacun des partenaires signataires de ce dispositif :

- la C.A.F.
- la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura
- la Commune de Champagnole
- le SIVOM de Nozeroy

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention territoriale globale à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Jura et les partenaires cités précédemment pour une période de 5 ans soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025. Vous voudrez bien autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

Mme Rigoulet.- Est-ce en rapport avec ce dont nous avons parlé en Conseil communautaire ?

M. le Maire.- Cela n'a rien à voir avec les micro-crèches.

Mme Rigoulet.- Je vois qu'il s'agit de renforcer l'accueil des enfants.

M. Grenier.- Ce sont des actions concomitantes.

La convention territoriale définit un certain nombre de cadres que la CAF du Jura souhaite voir mis en place suite au diagnostic qui a été fait. Nous avons fait plusieurs réunions de travail qui ont été assez conséquentes et suite aux diagnostics qui ont été faits, des fiches actions ont été mises en place. Ce qui va permettre à la CAF d'avoir presque la mainmise sur les orientations que nous prenons par le biais des financements qu'elle apporte. Elle ne finance que si nous sommes dans le cadre de la convention territoriale.

Cela lui permet d'orienter les actions menées sur le terrain.

Après, il y a des communes qui font le choix de ne pas être subventionnées. Les petites communes, par exemple.

M. Pernot.- C'est le périscolaire.

M. le Maire.- Entre autres, oui.

Mme Rigoulet.- Il y a, par exemple « prévenir les addictions ».

M. Grenier.- C'est dans le domaine de la petite-enfance, cela en fait partie.

Mme Rigoulet.- Cela a un impact sur le personnel de la mairie ?

M. Grenier.- Oui.

M. le Maire.- C'est un langage que je ne comprends pas très bien. J'aime que les choses soient plus claires.

M. Grenier.- Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que nous obtenons par ce biais un certain nombre de subventions et que la CAF, par le biais de ces subventions, oriente aussi ce qu'elle fait sur le terrain.

Mme Rigoulet.- Par expérience, est-ce que cela vous satisfait ? Puisque c'est quelque chose qui existe déjà mais qui prend un autre nom.

M. Grenier.- Je ne comprends pas.

Mme Rigoulet.- Je voudrais savoir si le fait que vous récupérez de l'argent mais que cela oriente la façon dont vous travaillez vous satisfait.

M. Grenier.- Pas toujours. Par exemple, il y a une évolution du financement de certains postes de responsables sur Champa'Loisirs qui s'orientent sur des postes.

Il faut retenir que c'est une convention territoriale globale alors qu'avant on avait un contrat enfance jeunesse qui était plus local. Là, on va beaucoup raisonner sur le territoire.

C'est à nous de savoir nous inscrire dans certaines actions pour aller récupérer des financements et surtout savoir répondre à leurs attentes. Cela fait partie de la démarche.

Des communes ont fait le choix de ne pas être subventionnées par la CAF pour ne pas avoir d'obligations liées aux volontés de la CAF, par exemple sur le taux d'encadrement, sur les diplômes nécessaires, etc.

Mme Rigoulet.- Est-ce que ce sont des grosses communes du coin ?

M. Grenier.- Plutôt des petites. Il n'y en a pas 50 qui signent. Les quatre signataires sont la CAF, la Communauté de Communes de Champagnole Nozeroy Jura, la commune de Champagnole et le SIVOM de Nozeroy.

Avec la CAF, nous avons fait quatre réunions de travail assez importantes. Suite à la première réunion, j'avais trouvé cela assez ardu et on avait fait venir Madame MIDOL pour qu'elle nous réexplique certains points. J'avais en effet l'appréhension que nous allions peut-être perdre certains financements. En fait, il faut se mettre dans leur logique.

M. le Maire.- Dans certaines petites communes, des associations interviennent, du bénévolat, etc. et la CAF ne veut pas en entendre parler. Ce ne sont pas des parents qui gardent des enfants, mais des personnes diplômées. Nous nous inscrivons également dans cette démarche.

M. Grenier.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

12. Attribution d'une bourse BAFA

M. Grenier.- "La Ville de Champagnole accorde régulièrement à des jeunes Champagnolais des bourses pour le financement du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

En contrepartie, ces deniers doivent s'engager à effectuer un certain nombre d'heures pour la collectivité au service Champa-Loisirs.

Les candidats remplissent un dossier comportant notamment le règlement et les engagements respectifs.

Il convient de poursuivre cette opération car il est de plus en plus difficile de procéder aux recrutements estivaux pour l'encadrement des centres de loisirs.

Mlle Ludivine Vuillermoz a déposé récemment un dossier.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder la bourse BAFA à Melle Ludivine Vuillermoz. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Nous sommes ici dans le cadre habituel de l'attribution de bourses BAFA. Nous n'avons pas énormément de candidats.es. Nous sommes donc très contents d'avoir cette jeune fille que nous connaissons bien. Nous en avons besoin, notamment pour l'encadrement d'été au centre Champa'Loisirs.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

M. le Maire.- Merci Pascal.

DOUZIÈME COMMISSION : FLEURISSEMENT ET SERRE HORTICOLE

13. Retrait de deux communes du syndicat Horticole

Mme Delacroix.- "Le 1^{er} décembre dernier, le Comité Syndical du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de Champagnole a accepté à l'unanimité le retrait des communes de Mont Sur Monnet et de Ménétrux En Joux.

Après la validation de ces modifications par le Préfet, le Syndicat Horticole sera composé de 42 communes.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le retrait des communes de Mont Sur Monnet et de Ménétrux En Joux du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de Champagnole."

C'est une obligation pour les communes membres de délibérer sur le retrait de commune.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

M. le Maire.- Merci Véronique.

TREIZIÈME COMMISSION : FORÊT

14. Programme 2022 de coupes de bois

M. Tissot.- Je ne vais pas tout lire.

"En application de l'article R.213-23 du Code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2022, l'état d'assiette des coupes.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'état d'assiette des coupes 2022 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites."

Vous avez, principalement dans les résineux, petits bois, les articles 51ar, 27ja, 14ja, 49ar, 22ar.

Concrètement, ce programme de coupe de bois s'élève à 115 000 €.

" Il est demandé au Conseil municipal de :

- Décider de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante :
0 en bloc et sur pied
0 en bloc et façonnés
1 sur pied à la mesure
1 façonné à la mesure

Souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ;

- Autoriser le Maire à signer tout document afférent.

2.2.2 Produits de faible valeur :

Il est demandé au Conseil municipal de :

- Décider de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur des parcelles suivantes
 - Donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
 - Autoriser le Maire à signer tout document afférent.

3. Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, il est demandé au Conseil municipal de :

- Demander à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- Autoriser le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Pour les bois vendus sur pied à la mesure, il est demandé au Conseil municipal de :

- Demander à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois ;
- Autoriser le Maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Pour mener à bien l'exploitation forestière, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'état d'assiette des coupes, le programme 2022 des coupes, les modalités de

ventes, l'assistance technique de l'ONF et sa rémunération. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je passe au vote :

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie pour nos coupes de bois.

15. Adhésion à la certification PEFC

M. Tissot.- C'est une adhésion que nous avions déjà, que nous renouvelons.

"La commune est engagée depuis de nombreuses années dans le processus de certification PEFC.

Il s'agit d'une certification en faveur de la gestion durable des forêts; elle a pour ambition d'assurer un accès pérenne à la ressource bois en garantissant le respect de ceux qui travaillent en forêt et ceux qui la possèdent, tout en préservant la biodiversité. Il s'agit d'une démarche volontaire qui nous permet de valoriser cette gestion responsable de nos forêts et nous ouvre les portes du marché du bois certifié qui croît chaque année.

La contribution pour 5 ans est de 0,65 € par hectare + un forfait de 20 € (soit un total d'environ 533 € pour 5 ans, 106,70 € par an).

La commission Forêt réunie le 30 novembre 2021 a émis un avis favorable.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de :

1. Décider d'adhérer à PEFC BFC en :

- inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC, et accepter que cette adhésion soit rendue publique.

- signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016.

- s'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016.

- s'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans.

- signalant toute modification concernant la forêt de la commune.

- respectant les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.

2. Demander à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de sa participation à PEFC.

3. Autoriser le Maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC."

Y a-t-il des questions ?

Il est bien de faire attention à ce qui est fait.

M. le Maire.- Tout à fait.

M. Tissot.- Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

16. Clôture du Compte Epargne Forestier

M. Tissot.- Je termine par une bonne nouvelle.

"Par délibération du 21 décembre 2006, le Conseil municipal a décidé l'ouverture d'un Compte d'Epargne Forestière (CEF) conformément à l'article de 9 de la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001.

L'objectif étant de constituer une épargne rémunérée (en affectant une partie des ressources de ventes de bois) destinée à être réinvestie dans des projets forestiers.

La commune a effectué le versement minimum autorisé soit 5 500 € (mandat 1664 du 2/08/2007) à l'ouverture du compte souscrit auprès du Crédit Agricole.

La durée maximale du compte étant fixée à 15 ans, il convient maintenant de procéder à la clôture du contrat à la date de son échéance finale (18/06/2022), afin que le capital initial (5 500 €) et les intérêts à percevoir (1 422,08 €) soit un montant total de 6 922,08 € soit reversé à la commune.

Afin de pouvoir encaisser les intérêts décomptés (1 422,08 €), la collectivité a l'obligation d'utiliser le produit du CEF pour financer des investissements limitativement désignés par l'article 12 du décret du 13 avril 2005 dont des travaux de boisement, reboisement et d'amélioration forestière.

Par délibération du 27 mai 2021, la commune a voté la réalisation de plateformes forestières à Taravent pour un montant estimé à 49 626,25 € HT.

Les travaux concernés étant conformes aux préconisations du décret susvisé, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir solliciter le versement du solde du CEF (6 922,08 €), afin de contribuer à la réalisation de ces travaux en fonction du plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

- Conseil Départemental du Jura :	16 376.66 €
- Communauté de Communes CNJ:	16 376.66 €
- Ville de Champagnole CEF :	6 922,08 €
Autofinancement (*) :	9 950.85 €

(*) La part restant à la charge de la commune ne fera pas l'objet d'un emprunt."

Y a-t-il des questions ? (Néant).

Je passe au vote.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

Une dernière chose. On vous a fait signer une motion de censure le 1^{er} juin 2021 concernant ce que l'Etat voulait faire par rapport à l'ONF.

Cette motion a produit son effet puisque l'Etat est revenu sur ses intentions qui étaient de récupérer 30 millions d'euros sur les communes forestières. Ce qui était totalement fou dans le contexte sanitaire des forêts. Et, en plus, de supprimer 500 emplois ONF.

Pour y avoir assisté en direct, l'information a été donnée en une phrase dans un discours du Président de la République. Cela a été confirmé par la suite.

M. le Maire.- Merci Pascal.

HORS COMMISSION

M. le Maire.- Nous passons au dernier dossier. Le rapport d'activité ne sera pas sur les déchets, sur l'assainissement ou sur l'eau potable, il sera sur la communauté de communes.

Comme nous avons la chance d'avoir parmi nous le Président de la communauté de communes, il va se faire un plaisir de nous présenter le rapport d'activité de la communauté de communes.

M. Pernot.- Merci.

Auparavant, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, je vais revenir sur un dossier qui me concerne indirectement. Je voudrais interroger le Conseil municipal sur ce qui se passe dans ce pays.

J'avais fait une demande au Maire pour récupérer un morceau de terrain devant les garages qui sont ma propriété. C'est un bout de terrain qui ne servait strictement à rien puisque dans la mesure où je me gare, il est interdit de se garer devant. Cela ne pouvait donc pas servir de parking pour le quartier. Indépendamment de cela, j'assume son entretien depuis un certain nombre d'années. C'est pour cela que quand il a été délaissé, j'ai voulu le récupérer.

Le contrôle de la légalité a prévenu Monsieur le Préfet en lui demandant d'activer l'article 40, que je ne connais pas. Ce qui interdit quasiment l'achat par un élu du Conseil municipal de tout bien vendu par la ville.

Je disais un temps qu'il fallait se méfier, la preuve en est. Il s'agit de 40 m² au prix des Domaines. Toutes les précautions ont donc été prises pour ne pas être dans une approche de contestation. C'est donc interdit.

J'ai donc dû procéder différemment puisque je vais vendre la partie des garages à mon fils et il reprendra ce délaissé.

Ceci pour vous dire à quel point, aujourd'hui, les élus de la République, donc les législateurs ont mis les élus locaux et autres dans le collimateur, certainement suite aux errements de certains, mais cela prouve qu'on tombe dans la tartufferie. Si l'un d'entre vous veut acheter un terrain à l'avenir, je me demande comment il va faire.

M. le Maire.- On ne peut pas.

M. Pernot.- Sachez qu'on ne peut plus. Sinon, cela remonte au préfet, avec un article 40 et après, ce sera à l'appréciation du Conseil de reprendre cette affaire.

Je tenais à le préciser car certains me trouvaient excessif quand je disais qu'il fallait faire attention avec les intérêts qui pourraient être croisés à un moment donné. Mais là, on en a vraiment l'affirmation.

En deuxième point si tu me le permets, je voudrais avoir une pensée en ce jour pour Georges Boitard puisque vous avez parlé du Grand parc.

Le Conseil municipal a décidé d'acheter la maison de Madame David, l'héritière de l'entreprise Girard. Suite à son décès, elle a été mise en vente et Monsieur Boitard, indépendamment des autres propositions qu'il avait eues, a accepté de la vendre à Champagnole.

Au regard de la réussite du développement de ce quartier qui fait un lotissement un peu particulier puisqu'il nous permettrait de différencier l'offre et c'est pour cela que nous avions pris cette décision, en ayant des offres un peu différentes de ce que l'on pouvait trouver dans les lotissements habituels, c'est finalement une réussite pour la ville et ce sera une complète réussite lorsque le bas sera également aménagé, ce qui ne devrait tarder.

C'est pour cela que je voulais avoir, avant de commencer le travail en tant que Président de la communauté de communes, une pensée pour Monsieur Boitard parce que les discussions n'ont pas été longues et qu'il a été assez compréhensif.

7. Rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes

Nous passons maintenant au rapport d'activité 2020 qui concerne la communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura, à laquelle nous participons.

C'est le rapport d'activité de l'année 2020.

Sachez que le Conseil communautaire, comme le Conseil municipal, a été renouvelé. J'ai eu la chance d'être élu président.

La communauté de communes est maintenant composée de 66 communes. Elle comporte 23 562 habitants. Le Conseil communautaire est composé de 92 conseillers communautaires, dont un président, 13 vice-présidents, 30 membres du bureau, 62 conseillers suppléants, 35 membres du personnel.

Le budget général présente une dépense en investissement de 14 191 763 €. La communauté de communes est maintenant l'investisseur principal sur le bloc communal. Nous avons un fonctionnement de 9 450 980 €.

On distingue immédiatement que l'orientation est plus sur l'investissement que sur le fonctionnement. Cela a été la démarche jusqu'alors dans la mesure où on n'engage pas de fonctionnement tant qu'on n'a pas les recettes supplémentaires nécessaires pour faire face aux dépenses de fonctionnement. C'est une mode de fonctionnement qui a été voulu historiquement par tous les conseillers communautaires et initié au départ par André Jourdain.

Sur l'année 2020, l'investissement phare a été de 1 026 284 € TTC, c'était un groupe scolaire, celui du Val de Sirod, avec les répartitions habituelles, c'est-à-dire subventions puis le solde partagé entre le rassemblement de communes et la communauté de communes.

Je ne vais pas insister longuement sur la partie des élections, mais repréciser que le renouvellement s'est fait en 2020. Une équipe solide est en place puisqu'elle s'appuie sur des piliers tels que Guy Saillard, vice-président en charge de l'assainissement. C'est une compétence très lourde, avec 66 communes. Quand il faut gérer ce genre de problématique à cette échelle, on est heureux, en tant que président, de pouvoir s'appuyer sur des épaules aussi larges que celles de Guy.

Je signale que parmi vous Alain Cusenier est également vice-président, David Dussouillez et Sébastien Bonjour également.

La communauté de communes est aujourd'hui forcément un partenaire essentiel de la ville de Champagnole. Nous avons en effet un fonctionnement qui est très imbriqué les uns dans les autres. Entre la ville et la communauté de communes, il y a forcément des connexions très fortes qui font qu'aujourd'hui, par exemple, le développement économique de la ville est porté par la communauté de communes puisque c'est elle qui a la compétence économie. Vous me direz que les autres communes aussi. En effet, mais celle qui est principalement concernée aujourd'hui est la ville de Champagnole et je suis heureux d'annoncer qu'un certain nombre de nouveaux projets verront le jour sur la ville prochainement.

Une vie économique sereine, dynamique puisque nous sommes dans cette logique. C'est reconnu à tous les niveaux, que ce soit au niveau industriel ou au niveau commercial.

Pour ceux qui auraient tendance à croire que le développement commercial est en concurrence, puisque j'ai lu des articles disant qu'il y avait des combats entre les villes du département du Jura, je tiens à préciser que le développement commercial se fait principalement sur la ville, bien évidemment puisque vous imaginez bien qu'aucune enseigne n'irait s'installer dans un petit village. Ceci étant, l'industrie est plus partagée parce que si elle n'est pas importante sur la ville, il n'en demeure pas moins le développement des zones de Montrond, de Sirod, le développement de Sapois qui peut être considéré comment étant à la ville puisqu'on jouxte les frontières communales, ainsi que le développement d'Equevillon. Ce sont aussi des réalités dont nous bénéficions tous puisque cela crée l'emploi, la population et la richesse collective avec laquelle nous pouvons faire le volume d'investissements dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Nous avons aussi, durant cette période difficile en 2020 et il faut que je le signale puisque j'ai souhaité que ce soit mis en avant immédiatement, eu le soutien dans le cadre de la crise sanitaire où, avec les maires, nous avons trouvé des masques pour que nos populations puissent en bénéficier pleinement. Ensuite, il y a eu des opérations solidaires avec les commerçants. Derrière, mais là, c'était une initiative purement ville, il y a eu le vaccinodrome. Ce qui fait que nos populations ont bénéficié du bloc communal pour faire face à cette crise sanitaire.

Je crois que nous pouvons tous être fiers des actions qui ont été menées par la ComCom et par la ville de Champagnole. Il y a aussi eu les chèques solidaires, etc.

Je signale au passage – et je compte sur la presse pour le signaler à nouveau - que les chèques solidaires sont valables de manière infinie puisqu'il y en a encore qui circulent dans la nature. Nous allons encourager les gens à les garder, mais nous allons surtout les encourager à les dépenser sur Champagnole pendant cette période propice à la consommation qui est celle des fêtes.

Nous essayons donc de développer des services à la population. Vous avez parlé de la CAF. J'aurai une réunion très prochainement à ce sujet. Au niveau de la ComCom, nous avons la crèche. Nous gérons cette crèche en termes de service à la population. Mais il faudra aussi étudier, sur Champagnole, l'intérêt d'une micro-crèche puisque nous sommes dans le travail de la mise en place d'un réseau de micro-crèches sur l'ensemble du territoire pour satisfaire toutes les parties de la population.

Je vais mettre en avant le fait qu'il y a des investissements qu'on n'aurait jamais pu faire à Champagnole. Je pense en particulier à la maison de santé. C'est un investissement qui illustre parfaitement le fait communautaire puisque cette maison s'adressera à l'ensemble du territoire.

Ensuite, je n'insiste pas sur l'économie, mais sachez que sans la communauté de communes, il n'y a plus de développement de Champagnole. Il faut maintenant vraiment admettre cela. C'est-à-dire qu'il n'y a plus d'économie s'il n'y a pas la communauté de communes qui, demain, s'investit quotidiennement pour apporter des solutions. C'est là où nous devons être en réaction et en connexion forte avec la ville parce que si nous n'avons pas le foncier nécessaire, nous ne pourrons pas accueillir les entreprises.

Dernièrement, une entreprise du territoire nous a fait part de son projet de développement, j'en ai immédiatement informé le maire qui m'a accordé le fait de pouvoir proposer des terrains sur la zone artisanale Schwartzmann. Même si aujourd'hui c'est la ComCom qui en a la possession, aucun investissement, aucune réalisation ne se fait sans l'accord de la ville concernée.

Le développement économique est donc bien une réalité sur l'ensemble du territoire. Champagnole nous permet aussi et surtout de bénéficier de l'attractivité nécessaire parce que sans le dynamisme de la ville, nous serions forcément plus en difficulté. C'est pour cela qu'avoir une belle zone commerciale à notre main maintenant, une belle zone industrielle, c'est aussi avoir une ville dynamique qui propose des services à sa population. Je prends pour exemple le restaurant municipal, la bibliothèque ou encore l'école de musique. Tout cela constitue l'essence même de la vie de tous les jours des habitants, contribue à l'attrait que notre ville a sur les acteurs économiques.

Année après année, des sujets importants ont été mutualisés dès le départ de la communauté de communes, tels que l'assainissement. La communauté de communes s'est pratiquement créée sur un projet d'assainissement à sa genèse avec sept petites communes.

Aujourd'hui, l'affaire est entendue. Nous allons avoir par exemple un volet d'investissements dans les mois à venir, pour 19 millions d'euros. Vous imaginez la manne que cela va procurer sur le territoire, avec toutes les entreprises qui vont venir s'activer pour travailler, pour dépenser ces 19 millions d'euros, ceci dans une logique d'amélioration de l'environnement.

Si, cette année, la ville n'est pas directement concernée, la communauté de communes le sera immanquablement avec cet investissement en termes d'assainissement que Guy Saillard aura à charge de mener à bien. Là, on sait que nous n'avons pas beaucoup de soucis à nous faire, que tout ira pour le mieux.

Indépendamment de cette action portée principalement sur l'investissement, nous cherchons aujourd'hui aussi à développer les services à la population. Dans ces services à la population, il y a un chapitre important qui est celui de la culture, du loisir et de l'événementiel. À ce jour, on s'appuie sur les structures qui ont principalement une action à vocation intercommunale, c'est-à-dire qui dépassent le cadre de leur propre commune.

Un certain nombre de festivals ont eu lieu, comme celui de Censeau. Nous avons également Scènes du Jura ou encore le Moulin de Brainans sur lesquels nous nous appuyons pour vous proposer un certain nombre d'événements placés sous le label d'une certaine qualité puisque reconnus par l'Etat et autres collectivités.

Nous avons eu le Tour de France. Là aussi, la communauté de communes s'est impliquée aux côtés de la ville, ce qui était bien naturel puisque Christian Prudhomme avait consenti au fait que l'on passe beaucoup sur le secteur de la communauté de communes.

Nous continuons ce travail et il pourra aller beaucoup plus loin. Nous avons eu une discussion, il y a quelques semaines de cela, sur un certain nombre de services rendus par la ville. On pourra donc, demain, engager des réflexions dans un premier temps, mais ces projets ne seront possibles que dès lors que nous aurons de nouvelles recettes en face. C'est pour cela qu'il est impératif que nous ayons du foncier pour continuer notre développement. Le développement passe par une économie prospère. Cette économie prospère passe par des recettes résultant de l'activité industrielle, mais également des recettes résultant de l'activité commerciale. C'est un passage obligé. Le développement des services ne peut se faire que si nous avons la recette en face de ce service. Pour avoir cette recette, il nous faut continuer notre travail, chaque jour, de développement économique.

C'est dans cet esprit que je peux dire aujourd'hui que l'on peut commencer à envisager des travaux qui pourraient accroître encore la collaboration entre la ville et la communauté de communes. Mais il faut laisser du temps au temps, il faut prendre le temps des études, voire comment les choses peuvent se faire et ensuite, dès lors que nous aurons fait cela sur Champagnole, il faut aussi prévoir que ce service puisse s'adapter à l'ensemble du territoire. C'est toute la difficulté.

Ceci étant, ce sont des challenges intéressants et c'est ce qui fait qu'aujourd'hui, par exemple, nous avons décidé, après avoir pris les bâtiments scolaires qui est une compétence que nous assumons bien évidemment en relation avec le territoire, sachant que c'est la ComCom qui porte ce dossier, de porter la problématique des micro-crèches. Mais nous porterons également toute la problématique de l'habitat inclusif, c'est-à-dire l'habitat des personnes âgées qui ne sont plus en situation d'être en foyer et qui ne sont pas encore en situation d'être en EHPAD.

Là-dessus, des travaux sont engagés. Nous solliciterons d'ailleurs toutes les communes, en particulier Champagnole, pour demain pouvoir envisager ces implantations pour répondre aux besoins de nos anciens.

Pour la culture, sur l'année 2020, il y a eu Scènes du Jura. Il y a eu un gros volume en la matière. Sébastien a travaillé avec acharnement.

Sachez qu'en relation avec le maire de Champagnole, nous avons repris le cinéma pour faire les investissements qui devaient se faire dans ce cinéma. Ce cinéma est maintenant propriété de la ComCom, mais il a en obligation le fait d'accueillir tous les enfants du territoire pour des séances scolaires qui sont, d'après ce qu'on me dit, largement appréciées.

Le tourisme est immanquablement un point fort de notre communauté de communes. Les gros investissements sont réalisés par la communauté de communes. Les sites doivent être labellisés intercommunaux pour pouvoir bénéficier du soutien actif de la communauté de communes.

Sur Champagnole, jusqu'alors nous n'en avons pas eu directement. Quand on parle des grands sites sur Champagnole, je pense qu'il y en a un qui n'existe pas, aujourd'hui, identifié comme tel, mais que l'on doit mettre en place parce que cela permet de valoriser la rivière d'Ain, c'est celui d'un parcours qui pourrait se faire entre Cize, Ney et Champagnole. Je pense qu'il faut travailler sur le sujet et voir si, un jour, il y a une opportunité – ce qui est toujours délicat - avec le Mont-Rivel. Tout peut s'envisager, on ne sait pas jusqu'à quand les contraintes pèsent sur cet espace-là. Mais il faudra sûrement un jour y penser fortement.

Sachez que les grands investissements se situent à la source de l'Ain aujourd'hui puisque c'est là-dessus qui les choses s'engagent. Nous avons également la cascade de la Billaude, la source de la Saine, la cascade de la Langouette que Guy a visitée avec beaucoup d'intérêts. Il y a en tout huit sites remarquables et j'espère que l'on pourra se promener le long de l'Ain dans cette approche-là.

La promotion du tourisme est maintenant de notre responsabilité, nous devons l'assumer sur les territoires, que ce soit sur des actions directes en relation avec la Région pour labelliser par

exemple des chalets, ou alors, en termes de valorisation, avec les documents promotionnels que l'on trouve à la communauté de communes et qui devraient être distribués car je les trouve fort bien.

Une activité 2020 qui a donc été dynamique. Je ne doute pas que 2021 le sera tout autant et je vous remercie, les uns et les autres, puisque Champagnole envoie un bataillon de 21 conseillers communautaires. Votre présence et votre implication sont à souligner. Je crois que vous contribuez, les uns et les autres, à la réussite de ce succès.

Dans les opérations, la mobilité senior l'illustre parfaitement puisque c'est une initiative qui est partie de la ville de Champagnole, que nous avons transférée à la communauté de communes pour qu'elle puisse s'adresser à tous les anciens du territoire. Et je crois que nous sommes en situation de succès.

La Tram', par exemple, portée par Cathy, résulte aussi de la volonté d'avoir voulu maintenir sur Champagnole un événement majeur de cette importance. Comme cela concerne bien sûr le territoire, il était normal que ce soit la communauté de communes qui s'implique fortement, tout comme nous aurons le cyclotourisme qui a été présenté par l'équipe de Transju Organisation. Ils vont faire un cyclotourisme Champagnole-Champagnole dont nous aurons l'occasion de reparler, où la communauté de communes va aussi s'impliquer très fortement.

Voilà la direction dans laquelle nous nous engageons aujourd'hui, c'est-à-dire de faire profiter notre territoire d'une animation diverse et variée qui permette de mettre en avant les particularités de notre territoire, en particulier la beauté de la ville de Champagnole, ainsi que la force de ses trois cantons réunis.

Je ne sais pas si vous avez lu l'article de la Voix du Jura « Le combat des villes ». Si, globalement, l'article est sympathique, il n'en demeure pas moins que je l'ai trouvé très sévère sur l'animation de Champagnole car je pense qu'on l'a encore vu dernièrement, mais avant le Covid et même malgré le Covid, nous avons une activité sur la ville qui n'a rien à envier aux autres villes de notre département, Lons, Saint-Claude ou Dole.

Par contre, je trouve au contraire que Champagnole a une certaine dynamique économique, une dynamique d'animation. Et ce qui fait que cela fonctionne bien sur notre territoire, c'est une complicité forte entre la ville principale et la communauté de communes. C'est pour cela que je suis très heureux d'être président de cette même communauté de communes.

M. le Maire.- Il faudra que je lise cet article.

Merci, Clément, pour cette présentation.

Samedi, il y aura des animations sur la place, avec la parade de Noël et le feu d'artifice.

Dimanche à 16 heures, il y aura le concert des voix amies à l'église et le marché de Noël à l'Oppidum.

M. Grenier.- Il a été bien redynamisé, avec un grand nombre de participants. Nous avons refusé beaucoup de demandes.

M. le Maire.- Et ce ne sont que des professionnels qui viennent vendre.

Le 23, il y aura le grand départ du Père Noël. Ce n'est pas l'arrivée mais le départ puisqu'il part faire sa tournée. C'est pour cela que cette année, ce sera le départ du père Noël.

M. Grenier.- On nous a beaucoup reproché de faire l'arrivée du père Noël.

M. le Maire.- Ce sera le 23, sachant que les deux spectacles principaux pour enfants qui devaient avoir lieu à l'Oppidum, qui devaient regrouper 500 enfants de 5 à 12 ans non-vaccinés, ont été annulés. Je pense que nous aurions fait la une du 20 heures et du 13 heures pendant plusieurs jours. Nous n'allions pas prendre le risque de déclencher le plus grand cluster au niveau national. Les deux spectacles ont donc été annulés, sachant que ce n'est pas de gaieté de cœur, mais nous n'avions pas le choix.

La guinguette qui devait avoir lieu vendredi soir a également été annulée.

Tout ce qui est fait sur la place, avec restauration et buvette de vin chaud, a été annulé à notre grand désespoir.

Pour ceux que je ne reverrai pas avant la fin de l'année, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Les cérémonies de vœux auront lieu début janvier sans buffet. Normalement, le 1^{er} samedi de l'année, à 11 heures, je présente mes vœux à la population. C'est l'occasion également de présenter le budget aux Champagnolais. Ensuite, ce sera Clément et Marie-Christine Dalloz.

M. Pernot.- On ne sait pas encore.

M. le Maire.- Normalement, j'en fais une aux associations et au personnel communal.

L'arbre de Noël des employés municipaux a aussi été annulé, à grands regrets sachant que les gamins allaient tous s'amuser ensemble et risquer de propager le Covid. Ils recevront leurs cadeaux, c'est le principal.

Nous avons donc annulé pas mal de choses à grands regrets. On espère que cela ira mieux l'an prochain.

J'ai terminé. Avez-vous des questions diverses ?

M. Cuevas.- Ce n'est pas une question.

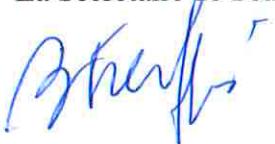
Lorsque vous mettrez à jour le site de la mairie avec le nouvel entrant, il serait bien de mettre aussi à jour le changement de nomination de la première commission.

M. le Maire.- Pas d'autres remarques ou questions ? (*Néant*).

Merci à vous pour votre présence et bonnes fêtes de fin d'année.

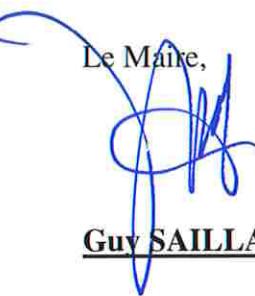
Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 h 15.

La Secrétaire de Séance,



Brigitte FILIPPI

Le Maire,



Guy SAILLARD